

EXTERNALISME SÉMANTIQUE ET AUTORITÉ DE LA PREMIÈRE PERSONNE

Il y a eu dans la littérature récente une controverse concernant la question de la compatibilité entre la thèse de l'externalisme intentionnel (ou externalisme des contenus mentaux) et celle de l'autorité de la première personne. Mon intérêt initial pour cette question portait essentiellement sur certains arguments qui ont été présentés de part et d'autre du débat. Cependant, depuis peu, mon intérêt s'est recentré plutôt sur l'interprétation de la thèse de l'autorité de la première personne, qui est présupposée par ce débat.

Mon étude procède de la façon suivante. Je vais d'abord faire quelques remarques sur la notion d'autorité de la première personne et sur l'externalisme, pour préciser la façon dont ces thèses sont généralement entendues dans ce débat. Je vais ensuite présenter un argument incompatibiliste qui s'inspire d'une suggestion de Brian Loar. La discussion de deux prémisses cruciales de cet argument me permet de dégager deux interprétations de la thèse de l'autorité de la première personne. Je vais ensuite essayer de montrer que la première de ces interprétations est intenable, dans le contexte de l'externalisme, tandis que la seconde rendrait triviale la notion d'autorité de la première personne, en ce sens que son caractère épistémique privilégié ne serait pas caractéristique de ce que j'appelle les croyances réflexives, c'est-à-dire les croyances d'un sujet relativement à ses propres états mentaux.

★

★ ★

Évidemment, la notion d'autorité de la première personne trouve sa source historique dans le *cogito* cartésien. Une version extrême de cette thèse est celle de l'autorité infaillible (ou incorrigible) qui peut être formulée de la façon suivante : pour tout état mental M et pour tout sujet S, si S croit que S est dans l'état mental M alors (i) S est dans l'état mental M, (ii) aucune donnée empirique et aucune inférence logique ne pourrait montrer que le sujet se trompe lorsqu'il croit qu'il est dans l'état mental M.

À ma connaissance la majorité, sinon la totalité, des philosophes engagés dans le débat de la compatibilité avec l'externalisme rejette cette version extrême de l'autorité de la première personne. La principale raison étant qu'il est généralement admis qu'il existe des cas de duperie de soi (*self-deception*), c'est-à-dire certains cas, exceptionnels soit mais logiquement possibles, où un sujet pourrait croire qu'il a un certain état mental et se tromper. Autrement dit certaines croyances réflexives pourraient être fausses, et il est possible que certaines données empiriques ou certaines inférences logiques puissent en montrer la fausseté. Cette possibilité logique supporte donc la fausseté de la thèse de l'autorité infaillible.

Ceci dit, il semble cependant que nos intuitions relativement au *cogito* contribuent de façon importante à alimenter l'idée d'une autorité *spéciale* de la première personne. D'ailleurs, si tant est que certaines croyances réflexives sont infaillibles, certains exemples s'inspirant directement du *cogito* pourraient illustrer ce que serait une croyance réflexive infaillible. Par exemple :

(1) Je crois que je pense,

ou encore :

(1') Je crois que je fais référence à moi-même.

Il faut retenir que les philosophes qui ont défendu la compatibilité entre l'externalisme et l'autorité de la première personne – et ici je pense principalement à Davidson et à Burge – l'ont fait en suggérant une version affaiblie de l'autorité de la première personne, version qui ne supposerait pas, de façon générale, l'infaillibilité des croyances réflexives. Par exemple, dans un article important de 1988¹ Burge parle d'un cartésianisme restreint, et Davidson – dans

1. T. Burge, « Individualism and Self-Knowledge », *The Journal of Philosophy*, vol. 85, n° 11, 1988, p. 649-663.

ses articles sur le sujet – suggère que normalement, mais pas toujours, les croyances réflexives seraient vraies. Ainsi, dans la littérature, les croyances réflexives sont généralement caractérisées comme étant non-empiriques, non-inférentielles et comme jouissant d’une autorité de la première personne qui n’est pas, de façon générale, infaillible.

Ceci étant dit, la notion d’autorité faillible présupposée dans ce débat, est demeurée relativement vague, et le sens dans lequel cette thèse affaiblie serait caractéristique d’une autorité *spéciale* de la première personne n’est pas du tout évident. En effet la thèse de l’autorité infaillible semble donner un sens, oserais-je dire clair et distinct, à la notion d’autorité de la première personne : comment une croyance qui ne repose sur aucune évidence, et dont l’infaillibilité apparaît de façon transparente au sujet, pourrait-elle ne pas être épistémiquement privilégiée ? Mais dans la mesure où les philosophes contemporains qui endossent l’autorité de la première personne rejettent sa version infaillibiliste, il est normal de vouloir comprendre clairement cette thèse dans sa version faillibiliste, afin de comprendre en quel sens elle caractériserait un accès épistémique privilégié de la première personne. Pour fixer nos intuitions en voici une formulation que j’emprunte à Sydney Shoemaker, dans son article « First-Person Access » :

[...] *at a minimum* [“Special” authority] is the claim that it is in some sense necessary that our beliefs about our own mental states [...] be for the most part correct².

★
★ ★

Concernant l’externalisme, je serai bref puisque cette thèse est archiconnue. Dans la version qui m’intéresse ici, les pensées, les croyances, et autres états mentaux intentionnels sont individués par leurs contenus, et les contenus dépendent de façon essentielle de relations entre le sujet et son environnement. L’externalisme intentionnel est donc une thèse métaphysique concernant les conditions d’individuation des états intentionnels en fonction de leurs

2. « First-Person Access », in J. Tomberlin (éd.), *Philosophical Perspectives on Developmental Psychology*, 4, 1990, p. 188.

contenus qui eux dépendent de relations à l'environnement. Rappelons simplement l'expérience de pensée de la Terre-jumelle comme pouvant illustrer le sens dans lequel les contenus mentaux dépendraient, métaphysiquement, de relations à l'environnement physique du sujet. Je suppose que la majorité d'entre vous êtes familiers avec cette expérience de pensée et avec la thèse externaliste qui est largement acceptée en philosophie de l'esprit et en philosophie du langage.

Or, sur la base de la dépendance du contenu à certaines conditions de l'environnement certains philosophes ont soutenu qu'une croyance réflexive comme

(2) Je crois que je crois que l'eau est un liquide,

ne pourrait jouir d'une autorité de la première personne, si nous devons endosser l'externalisme intentionnel. Je n'ai pas l'intention de discuter l'intuition qui a initialement été suggérée comme pouvant supporter une telle incompatibilité. L'argument incompatibiliste qui m'intéresse ici est tout à fait différent. Il s'agit d'une adaptation d'un argument que Brian Loar a suggéré dans un contexte différent où il discutait non pas l'autorité de la première personne en général, mais l'autorité que nous aurions relativement à ce qu'on pourrait appeler des jugements référentiels comme par exemple³.

(3) Je crois que je fais référence à Londres.

J'ai donc adapté assez librement la suggestion de Loar afin de formuler un argument incompatibiliste général. Cet argument est très instructif dans la mesure où les raisons pour lesquelles nous pouvons douter de certaines prémisses cruciales jettent un éclairage nouveau sur la notion d'autorité de la première personne.

D'abord permettez-moi de noter que l'argument présuppose une analyse relationnelle des attributions d'attitudes propositionnelles. Autrement dit, selon ce présupposé – qui n'est sans doute pas universellement admis mais qui est accepté par un grand nombre de philosophes du langage – l'attribution d'une croyance serait l'attribution d'une relation entre le sujet et quelque chose (soit, une proposition, ou une forme logique interprétée, ou une assertion, ou une phrase interprétée : *i.e.* ces attributions auraient la forme $x R y$).

3. Voir « Self-Interpretation and the Constitution of Reference », in J. Tomberlin (éd.), *Philosophical Perspectives on Developmental Psychology*, 8, 1994, p. 51-74.

Je n'ai pas l'intention de discuter ce présupposé qui est parfaitement conciliable avec la thèse de l'externalisme.

L'argument repose essentiellement sur ce que Brian Loar a appelé le principe du doute extérieur (ou PDE) qui repose sur l'intuition suivante. Généralement nos jugements qui portent sur des relations qui sont déterminées par certains facteurs externes seraient épistémiquement non privilégiés, c'est-à-dire qu'il ne serait aucunement incohérent d'en douter. Par exemple, supposons que j'ai la croyance suivante :

(4) Je me marie avec Lucie.

Dans cet exemple l'absence d'autorité épistémique est assez évidente : peut-être que Claire m'a trompé, qu'elle s'est déguisée en Lucie et qu'elle a pris la peine de changer légalement de nom, et tandis que je crois que je me marie avec Lucie c'est en fait avec Claire que je marie. Ce type d'exemples peut-être multiplié assez facilement :

(4') Je crois que je vois Lucie, mais je vois Claire,

(4'') Je crois que je frappe la balle, mais je frappe une charge explosive, etc.

L'idée de Loar est relativement simple : si ce principe du doute extérieur prévaut de façon générale et si, d'autre part, l'attribution d'une croyance est bien l'attribution d'une relation déterminée de façon externe, alors il ne semble pas y avoir de raisons de principe pour soutenir que les croyances réflexives ne tomberaient pas également sous le coup de ce principe du doute extérieur, dans la mesure où la thèse externaliste est correcte. Par exemple, dans

(2) Je crois que je crois que l'eau est un liquide,

la croyance de premier ordre qui constitue le contenu de ma croyance réflexive m'attribue une relation de croyance avec la proposition *que l'eau est un liquide*. Et comme la relation de croyance est déterminée par un facteur externe – si tant est que l'on admet la thèse externaliste – alors en raison du PDE (2) n'aurait pas de statut épistémique privilégié.

Bien que le PDE semble s'appliquer normalement il y a certaines exceptions importantes auxquelles il ne s'applique manifestement pas. Ces exceptions sont des cas où il y aurait quelque chose comme un lien conceptuel entre la relation attribuée et son *relatum*. Par exemple :

(5) Je fais référence à l'objet auquel je fais référence.

Des cas de ce genre exhibent la propriété que Burge a appelé l'auto-vérification (*self-verification*) qui est également en jeu dans le cas du *cogito*. En effet, on voit difficilement comment l'énoncé « Je pense » pourrait être exprimé ou pensé sans qu'il soit du coup vérifié. Ces remarques devraient permettre de comprendre la formulation suivante du principe du doute extérieur :

(PDE) Si le concept (ou terme singulier) X ne conçoit pas son objet comme « chose avec laquelle je suis dans la relation R » (où « R » tient la place d'une relation déterminée de façon externe) alors ma croyance (réflexive) : « Je crois que je suis R à X » ne jouit pas de l'autorité de la première personne.

Sur la base de ce principe, l'argument incompatibiliste peut être formulé comme suit :

P1. Si la thèse de l'autorité de la première personne est vraie alors ma croyance (réflexive) : « Je crois que je crois que l'eau est un liquide » jouis de l'autorité de la première personne.

P2. Si le concept (ou terme singulier) *que l'eau est un liquide* ne conçoit pas son objet comme « chose avec laquelle je suis dans la relation de croyance », alors ma croyance (réflexive) : « Je crois que je crois que l'eau est un liquide » ne jouis pas de l'autorité de la première personne.

P3. Le concept (ou terme singulier) *que l'eau est un liquide* (dans (2)) ne conçoit pas son objet comme « chose avec laquelle je suis dans la relation de croyance ».

P4. Si l'externalisme est vrai, alors le concept *x croit y* conçoit la relation qu'il exprime *comme étant déterminée de façon externaliste*.

D'où l'externalisme est incompatible avec l'autorité de la première personne.

Cet argument est valide : les prémisses P1-P4 entraînent que la croyance réflexive exprimée par (2) jouit et ne jouit pas de l'autorité de la première personne. Ma discussion porte uniquement sur les deux premières prémisses qui sont cruciales car elles reposent, d'une part, sur une notion d'autorité qui n'est pas tout à fait claire et, d'autre part, sur le principe du doute extérieur qui dépend de l'interprétation qu'on doit donner à la thèse de l'autorité.



On peut soulever l'objection suivante qui consiste à noter que P2 est acceptable seulement si la thèse de l'autorité entraîne que la croyance réflexive (2) « Je crois que je crois que l'eau est un liquide » est infaillible. Autrement dit, le PDE semble présupposer la thèse de l'autorité infaillible puisqu'il entraîne la chose suivante : une croyance réflexive « Je crois que je suis R à X » jouit de l'autorité de la première personne seulement si le concept X conçoit son objet comme « chose avec laquelle je suis dans la relation R ». Et il semble évident que les cas qui satisfont cette condition se limitent à ceux où la croyance réflexive serait infaillible. Par exemple, dans la mesure où le concept « objet auquel je réfère » dans (5) conçoit son objet comme « chose avec laquelle je suis dans la relation de référence » alors ma croyance (réflexive) :

Je crois que je fais référence à l'objet auquel je fais référence

serait infaillible, dans le sens où il serait logiquement impossible d'avoir cette croyance réflexive et de ne pas référer à l'objet auquel je réfère – objet qui, soit dit en passant, pourrait correspondre à l'ensemble vide, dans un cas limite.

Cette objection consiste donc à signaler que l'argument serait fondé seulement si la thèse de l'autorité de la première personne, qui est présupposée dans les prémisses P1 et P2, serait la thèse de l'autorité *infaillible* et, dans la mesure où l'autorité de la première personne est conçue comme étant faillible, l'objecteur peut tout simplement insister sur le fait qu'il est possible que (2) jouisse d'une autorité même si la complétive de la croyance de premier ordre *que l'eau est liquide* ne conçoit pas son objet comme « chose avec laquelle je suis dans la relation de croyance ».

Cette objection me paraît sérieuse mais, pour une raison que je vais souligner dans ce qui suit, et qui a trait à l'interprétation de la thèse de l'autorité faillible, il n'est pas évident qu'elle soit dirimante. Comme je vais essayer de le montrer cette objection est intenable si la thèse de l'autorité faillible est interprétée selon une certaine interprétation forte qui, à mon avis, est la seule interprétation substantielle. Pour que l'objection soit maintenue il faudrait que la thèse de l'autorité ait une certaine interprétation faible, mais

celle-ci ne permet pas de caractériser l'autorité *spéciale* de la première personne. Ou du moins est-ce là ce que je vais soutenir.

L'objection à la seconde prémisse repose en effet sur une notion d'autorité épistémique *faillible*, qui n'est pas très clairement explicitée. Pour les raisons que j'ai notées, à savoir qu'à partir du moment où nous endossons une notion d'autorité faillible qui ne repose plus strictement sur l'intuition infaillibiliste du *cogito*, il devient difficile de voir en quel sens un tel accès épistémique serait privilégié, ou en quel sens il jouirait d'une autorité *spéciale* de la première personne. Je veux maintenant discuter ces deux interprétations de la thèse de l'autorité faillible.

★
★ ★

Comme je l'ai noté, selon la thèse de l'autorité faillible, nos croyances réflexives jouiraient d'une autorité épistémique (spéciale) seulement s'il est nécessaire que de telles croyances soient *pour la plupart* correctes. Cette version faillibiliste semble vouloir dire l'une ou l'autre des deux choses suivantes : (i) dans une très large proportion de cas, nécessairement nos croyances réflexives sont correctes ; ou sinon (ii) nécessairement, dans une très large proportion de cas nos croyances réflexives sont incorrectes.

Pour clarifier ces deux interprétations, il est utile de fixer notre attention sur des cas particuliers de croyances réflexives, que toute interprétation faillibiliste de l'autorité de la première personne doit permettre. Vous aurez compris qu'il y a deux types de cas particuliers possibles :

Cas du type 1 : en une occasion particulière, je crois que je suis dans l'état M, et ma croyance (réflexive) est correcte.

Cas du type 2 : en une occasion particulière, je crois que je suis dans l'état M', et ma croyance (réflexive) n'est pas correcte.

J'aimerais maintenant soulever une question. Devons-nous dire que dans un cas du type 1, il est impossible que certaines données empiriques ou certaines inférences logiques puissent montrer que cette croyance particulière est fautive ? Une réponse positive à cette question correspond à ce que j'appelle l'interprétation #1 de la thèse de l'autorité faillible. Une réponse négative correspond à ce que j'appelle l'interprétation #2.

Autrement dit, selon l'interprétation #1, bien que ce ne soit pas toutes nos croyances réflexives qui soient correctes, celles qui le sont – et dont la proportion excède celles qui ne sont pas correctes – n'en seraient pas moins infaillibles. Il est utile de parler de l'interprétation #1 comme caractérisant l'autorité faillible forte. À mon avis cette interprétation forte est confrontée à une difficulté importante. Le problème est simplement que cette interprétation forte permet de supporter l'argument incompatibiliste. Autrement dit, si l'on acceptait cette interprétation forte, il serait alors impossible de maintenir l'objection à la seconde prémisse. Pour clarifier ce point il est utile de reformuler le PDE de la façon suivante :

(PDE*) Si le concept X ne conçoit pas son objet comme « chose avec laquelle je suis dans la relation R » (où « R » tient la place d'une relation déterminée de façon externe) alors ma croyance (réflexive) : « Je crois que je suis R à X » n'est pas infaillible.

Notons d'abord que cette reformulation ne fait que rendre explicite un présupposé explicite que l'objection à P2 a mis en évidence. Notons ensuite que l'interprétation #1 entraîne que dans la plupart des cas si S croit (réflexivement) qu'il est dans l'état M, cette croyance serait infaillible. Pour les besoins de l'argument, supposons qu'une occurrence particulière de (2) soit un tel cas. L'argument incompatibiliste peut donc être reformulé comme suit :

P1'. Si l'interprétation #1 de l'autorité faillible de la première personne est vraie, alors ma croyance (réflexive) particulière : « Je crois que je crois que l'eau est un liquide » est infaillible.

P2'. Si le concept (ou terme singulier) que l'eau est un liquide ne conçoit pas son objet comme « chose avec laquelle je suis dans la relation de croyance », alors ma croyance (réflexive) : « Je crois que je crois que l'eau est un liquide » n'est pas infaillible (selon le PDE).

P3'. Le concept (ou terme singulier) que l'eau est un liquide (dans (2)) ne conçoit pas son objet comme « chose avec laquelle je suis dans la relation de croyance ».

P4'. Si l'externalisme est vrai, alors le concept *x croit y* conçoit la relation qu'il exprime *comme étant déterminée de façon externaliste*.

D'où l'externalisme est incompatible avec l'autorité de la première personne.

Dans la mesure où l'interprétation forte de l'autorité de la première personne permet de supporter l'argument incompatibiliste, comme je viens de le montrer, cette interprétation forte n'est pas une voie ouverte pour le tenant de la compatibilité.

Il semble donc que la seule interprétation qui reste ouverte au tenant de la thèse de la compatibilité en est une qui n'entraîne pas que les croyances réflexives vraies soient infaillibles. Autrement dit, selon cette interprétation faible, soit l'interprétation #2, même dans le cas d'une croyance réflexive vraie, nous devons admettre la possibilité que certaines données empiriques ou certaines inférences logiques puissent, en principe, montrer que cette croyance particulière est fausse⁴.

Cette version faible de l'autorité faillible, l'interprétation #2, entraîne la chose suivante : une croyance réflexive « S croit que S est dans l'état M » jouit d'une autorité faillible (faible) seulement s'il est possible que certaines données empiriques ou certaines inférences logiques puissent montrer que cette croyance est fausse. Évidemment, contrairement à l'interprétation #1, cette interprétation faible permet de résister à la prémisse P2 de l'argument incompatibiliste, qui présuppose que la croyance réflexive particulière est infaillible. Cependant, il semble y avoir un prix exorbitant à payer pour endosser cette interprétation de l'autorité faillible, et je crois que ce prix en est un que les tenants contemporains de la thèse de l'autorité de la première personne ne seraient pas disposés à payer. En effet, si une telle interprétation faillibiliste faible est la seule interprétation plausible de l'autorité de la première personne, alors il devient extrêmement difficile de comprendre en quel sens une telle autorité épistémique serait privilégiée, c'est-à-dire en quel sens elle serait le propre des croyances réflexives, ou en quel sens il s'agit d'une autorité *spéciale* propre à la première personne.

Dans la mesure où nos croyances réflexives jouissent d'une autorité faillible, au sens faible de l'interprétation #2, l'intuition est donc que nous avons une sorte d'autorité *prima facie*, sur de telles

4. Bien sûr cette interprétation très faible de la thèse de l'autorité faillible ne permet pas de rendre compte des cas de croyances auto-vérifiantes, dont l'exemple paradigmatique est celui du *cogito*, comme en (1) et (1'). Mais, je ne crois pas que cela pose une difficulté particulière dans la mesure où il est permis de croire que ces cas sont extrêmement restreints, et qu'on pourrait les exclure du domaine de l'autorité faillible.

croyances réflexives. Cette intuition peut être illustrée de la façon suivante. Lorsque je crois que je crois que l'eau est un liquide, même s'il est possible que certaines données empiriques ou certaines inférences logiques puissent, en principe, montrer que j'ai tort, il serait tout simplement irrationnel de penser que j'ai tort puisque normalement de telles croyances réflexives sont correctes.

Mais le problème est qu'il n'est pas du tout évident qu'une telle autorité *prima facie* soit le propre des croyances réflexives, puisque d'autres types de croyances semblent également jouir d'une telle autorité *prima facie*. Premièrement, le caractère non-empirique et non-inférentiel des croyances réflexives n'est aucunement requis pour qu'une croyance jouisse d'une autorité faillible en ce sens faible. En effet cette autorité faillible faible n'est aucunement limitée aux croyances non-empiriques et non-inférentielles, puisque la plupart de nos croyances empiriques et inférentielles jouissent également d'une telle autorité faillible faible. Par exemple, lorsque je crois que l'eau bout à 100 degrés (ou lorsque je crois que le calcul des prédicats est complet), je tiens ces croyances pour vraies et pour justifiées *prima facie*, même si je laisse ouverte la possibilité logique que certaines données empiriques ou certaines inférences logiques puissent me convaincre du contraire. Ainsi ces croyances empiriques et inférentielles satisferaient également cette interprétation faible de la thèse de l'autorité faillible.

Deuxièmement, si le seul caractère qui puisse distinguer l'autorité de la première personne, en ce sens faillibiliste faible, est que nos croyances réflexives sont directes (*i.e.* non-inférentielles et non-empiriques), alors même cette caractéristique ne suffit pas à donner un sens *spécifique* à la thèse de l'autorité de la première personne, sens spécifique qui la distinguerait d'une forme d'autorité *prima facie* que nous avons également par rapport à d'autres types de croyances directes, soient certaines attributions non-inférentielles et non-empiriques en troisième personne. Par exemple :

(6) Je crois (de façon directe) que ma mère croit que la neige est blanche.

(6') Je crois (de façon directe) que ma voisine de palier croit que la neige est blanche.

(6'') Je crois (également de façon directe) que ceci est une main et ceci une autre main.

Il s'agit bien là de croyances non-réflexives qui ont le même caractère direct que les croyances réflexives, et elles jouissent exactement du même type d'autorité faillible faible, selon laquelle (i) il est possible que certaines données empiriques puissent montrer qu'elles sont incorrectes, mais (ii) je suis *prima facie* justifié à avoir ces croyances, car il serait irrationnel, en contexte, de croire qu'elles sont fausses.

Ainsi, si mes arguments sont corrects et que nous devons accepter la version faible de l'autorité faillible que j'ai suggérée, nous devrions rejeter l'idée que cette autorité serait le privilège de nos attributions en première personne. Et donc nous devrions rejeter l'idée que ce type d'autorité épistémique constitue, en un sens substantiel, une autorité *spéciale* de la première personne.

En conclusion, les tenants de la compatibilité entre l'externalisme et l'autorité de la première personne seraient confrontés à un dilemme. Ou bien (a) l'autorité de la première personne doit être interprétée selon l'interprétation #2 (autorité faillible faible), mais alors cette thèse n'est pas une thèse qui caractérise de façon substantielle l'accès épistémique en première personne, puisqu'elle vaut non seulement pour les attributions en première personne mais également pour un grand nombre d'attributions directes en troisième personne, ainsi que pour un grand nombre de croyances empiriques ou inférentielles. Évidemment cette interprétation faible est tout à fait compatible avec l'externalisme, mais d'une façon purement triviale, qui montre qu'il n'y a aucun enjeu philosophique concernant la question de la compatibilité. Sinon (b) une version substantielle de l'autorité de la première personne doit reposer sur l'auto-vérifiabilité des croyances réflexives. Or ici le problème est que cette version forte serait manifestement incompatible avec l'externalisme, puisque l'argument incompatibiliste que j'ai discuté serait alors fondé.

Ceci étant dit, il n'est pas exclu qu'il existe néanmoins une autorité spéciale de la première personne, bien que ce soit là une question sur laquelle je n'ai pas l'intention de me prononcer. Par exemple dans le cas des croyances réflexives auto-vérifiantes – qui à mon avis sont extrêmement limitées – comme par exemple : je crois que je pense, je crois que je réfère à moi-même, et peut-être aussi : je crois que j'ai une douleur atroce. Cependant, dans la mesure où ces cas relativement restreints exhibent effectivement une autorité *spéciale* de la première personne, il faut bien admettre que le caractère

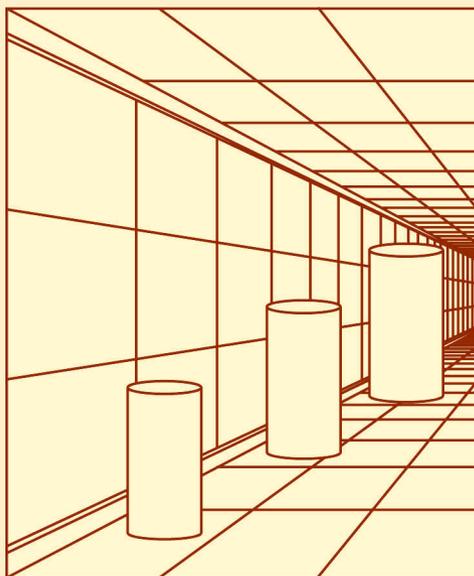
spécial de cette autorité épistémique tient essentiellement à l'infailibilité de ces jugements et au fait que leur infailibilité est transparente du point de vue de la première personne. Autrement dit, selon mon point de vue, la seule autorité *spéciale* de la première personne est celle que nous avons sur les croyances réflexives infailibles. Quoiqu'il en soit force est d'admettre que s'il existe une telle classe de croyances réflexives infailibles, celle-ci doit être extrêmement restreinte, et que nos croyances réflexives sur nos états mentaux perceptuels et sur nos états intentionnels n'en font pas partie, si l'externalisme du contenu est vrai (ou qu'elle ne peuvent en faire partie qu'à condition que la thèse externaliste soit fausse).

Paul BERNIER

Université Concordia, Montréal

Cahiers de Philosophie
de l'Université de Caen

Philosophie analytique



1997-1998 N° 31-32

Presses Universitaires de Caen